

## DS Plus

### Décapant pour émulsions de sol

*Décapant puissant peu moussant pour éliminer les couches d'autolustrants à base de résines acryliques métallisées. Pour surfaces lavables sauf parquet, liège, linoleum et surfaces peintes. Il a une action chimique rapide sur tous types d'émulsions même anciennes. Il associe des propriétés émulsionnantes et dégraissantes au décapage. Ne contient pas d'éthers d'éthylène glycol (butylglycol, méthyl diglycol...). Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.*



ECODÉTERGENT

### CONSEIL D'UTILISATION

Diluer de 10 à 20 % dans de l'eau froide.  
Appliquer en abondance la solution sur le sol, laisser agir 5 à 10 mn.  
Passer la monobrosse équipée d'un disque noir.  
Aspirer avec un aspirateur à eau.  
Pour des dosages supérieurs à 20%, neutraliser par un rinçage à l'eau additionnée à un produit acide (1 bouchon pour 10 L d'eau).  
Rincer à l'eau claire et vérifier le pH qui doit être compris entre 7 et 8.  
« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation ».

### CONDITIONNEMENT

carton de 4 bidons de 5L.

### DONNÉES TECHNIQUES

- Aspect : liquide limpide jaune
- pH > 12,5
- Densité : 1,05 - 1,07
- Consommation : dilution de 10 % : 2 L pour 100 m<sup>2</sup>.

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Produit réservé à un usage professionnel.  
Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.  
Ne pas utiliser sur surfaces sensibles (parquet, liège, linoleum et surfaces peintes).  
Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

### STOCKAGE

Stocker à l'abri du gel.

### SÉCURITÉ SELON FDS

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Formule déposée au centre Antipoison France :  
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

19-12-23 Ind. 1

